



# Coup d'oeil sur les politiques de jeunesse en Europe

**CAP SUR LA BELGIQUE**



La politique de jeunesse en Belgique est une **compétence communautaire**

On compte donc

**3 Ministres de la Jeunesse**

**3 Conseils de la Jeunesse**

**3 Agences nationales Erasmus + jeunesse / sport**

**Pourcentage de 15-29 ans par rapport à la population générale en 2021 - BELGIQUE**      20.1 %  
(eurostat)





# Coup d'oeil sur les politiques de jeunesse en Europe

CAP SUR LA  
COMMUNAUTÉ  
FRANÇAISE



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Cofinancé par  
l'Union européenne

**Public cible 3 < 30 ans**

**Autorité responsable**

*Ministre de l'enseignement supérieur, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice.*

- 3 principaux Décrets jeunesse (OJ, CJ, Forum des jeunes)
- Pas de stratégie jeunesse mais une note de politique communautaire 2019 - 2024

*La participation des jeunes est au cœur de la politique de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son but est, notamment, de favoriser chez les jeunes une **citoyenneté responsable active critique et solidaire (CRACS)**.*

*La politique de jeunesse s'inscrit dans le champ culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, il ne faut pas la confondre avec la politique d'Aide à la Jeunesse qui est davantage une politique de protection des moins de 18 ans.*



# Coup d'oeil sur les politiques de jeunesse en Europe

**CAP SUR LA  
COMMUNAUTÉ  
FLAMANDE**



**Public cible < 30 ans**

**Autorité responsable**

*Ministre de la Culture, de la Jeunesse, des Médias et de Bruxelles*

- **Décret Jeunesse**
- **Une stratégie jeunesse**

*4 objectifs*

- 1. Créer des opportunités égales pour tous les enfants et les jeunes ;*
- 2. Accroître les possibilités pour les jeunes de développer leurs talents et leurs compétences,*
- 3. Offrir aux enfants et aux jeunes l'espace nécessaire pour être jeunes.*

*Ceux-ci font partie de l'espace public où ils jouent, traînent, vivent et se déplacent, mais ils ont également besoin d'un espace mental pour être créatifs, prendre des risques et chérir des sentiments positifs.*

- 4. Donner aux jeunes les moyens de participer à la société en tant que membres à part entière, en leur donnant la possibilité de contribuer à la façonner (à l'école, au travail, dans leur quartier, dans les organisations, dans les municipalités...)*



**Cofinancé par  
l'Union européenne**



# Coup d'oeil sur les politiques de jeunesse en Europe

**Public cible** 10 < 30 ans

**Autorité responsable**

*Ministre de la Culture, de l'emploi et du Tourisme*

**CAP SUR LA  
COMMUNAUTÉ  
GERMANOPHONE**

**Ostbelgien** 

- **Un décret du 6 décembre 2011 sur la promotion de l'animation socio-éducative**
- **Plan quinquenal stratégique pour la jeunesse**

*Le décret stipule qu'il doit y avoir au moins*

- *un rapport sur la jeunesse et*
- *un plan stratégique pour la jeunesse par période de financement de cinq ans.*

*Les institutions sociales et de jeunesse financées, mais aussi les jeunes à titre individuel, doivent être impliqués dans le processus d'élaboration de ce plan.*

*4 priorités thématiques :*

- 1. l'engagement civique ;*
- 2. la numérisation ;*
- 3. les émotions et l'image de soi ;*
- 4. le développement durable de la Belgique orientale en tant qu'espace de vie.*



**Cofinancé par  
l'Union européenne**

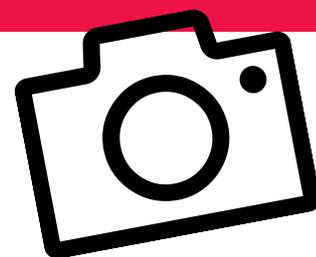
# Zoom sur le Bel'J, un programme d'échange intra-belge

Bel'J a été mis en place par les Ministres de la jeunesse des 3 Communautés belges pour permettre aux jeunes de 16 à 30 ans de découvrir leurs cultures respectives et d'améliorer leurs compétences linguistiques. Il permet également des mobilités de travailleurs de jeunesse ou des échanges de jeunes.

Ces rencontres peuvent se faire de trois manières :

1. Tout d'abord, il donne aux jeunes la possibilité de s'engager, seuls ou à trois au maximum, pour une durée de 10 jours à 3 mois en tant que volontaire dans une organisation de l'autre Communauté. Cela leur permet de se familiariser avec le fonctionnement de l'organisation ou d'y lancer eux-mêmes un projet créatif.
2. Une deuxième possibilité est de permettre à des groupes de 8 à 60 jeunes des trois Communautés de vivre et de participer à des activités ensemble pendant 5 à 15 jours.  
Les jeunes apprennent ainsi à connaître la vie quotidienne de la ou des autres communautés. Ils ont ainsi l'occasion de découvrir la culture de l'autre et de tisser des liens durables avec des jeunes des deux autres Communautés.
3. Enfin, il est également possible pour les travailleurs de jeunesse de réaliser des stages d'observation ou de suivre des formations auprès d'organismes jeunesse des autres communautés.

[Pour en savoir plus : www.bel-j.be](http://www.bel-j.be)



*\*\*Cette fiche n'a pas pour vocation d'être exhaustive. Elle propose une photographie succincte de l'état de la politique de jeunesse d'un Etat membre de l'UE à un moment donné à partir des informations issues du site de la Commission européenne « <https://national-policies.eacea.ec.europa.eu/youthwiki> » - consulté le 04 décembre 2023.*

*Pour en savoir plus, rendez-vous sur le Youth Wiki.*